

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un logement locatif pour améliorer les conditions d'emplois du centre-bourg de Beaux
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Beaux <u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité territoriale, statut public <u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 8 salariés, Budget annuel de 2 157 391 €, 1 000 habitants <u>Représentant légal</u> : Pierre BONNET-SAHUC, Maire <u>Adresse</u> : 26 Rue de la Poste 43200 BEAUX <u>Téléphone</u> : 09 66 42 22 66 <u>Adresse e-mail</u> : beaux43@orange.fr <u>Numéro SIRET</u> : 214 300 246 00011 <u>Numéro TVA</u> : FR 76214300246 <u>Numéro Dossier PDA</u> : 00276838
LOCALISATION DU PROJET	Commune de Beaux, CC des Sucs
OBJECTIFS	- Améliorer les conditions de travail en proposant de nouveaux logements adaptés
DESCRIPTION	<p>La commune de Beaux est située sur le territoire de la communauté de communes des Sucs.</p> <p>La commune de Beaux est un village rural typique Haute-Loire.</p> <p>Le village est très animé par la présence de nombreuses associations qui organisent tout au long de l'année des animations et des manifestations festives.</p> <p>La commune très bucolique est souvent traversée par des groupes de marcheurs et de cyclistes.</p> <p>Son centre-bourg connaissant un phénomène de vacance de locaux, en 2023, la Commune a fait l'acquisition d'un bâtiment stratégiquement situé, en centre Bourg.</p> <p>La commune souhaite redynamiser son centre bourg.</p> <p>A l'étage du bâtiment, le projet est de réhabiliter 1 appartement type T3.</p> <p>La synergie avec la création d'un bistro-restaurant est évidente sur ce lieu et le besoin d'héberger parfois des apprentis ou employé du commerce sera ainsi couvert. Ce projet permettra donc d'offrir 1 logement adapté afin d'améliorer les conditions d'emploi du secteur.</p> <p>La réalisation de cette opération permettra donc de répondre au double objectif de réhabilitation du centre-bourg et de la mise à disposition de logement locatif adaptés aux nouvelles demandes. Cette création de nouveau logement permettra également de répondre à l'un des enjeux de valoriser le foncier bâti existant.</p> <p>La création de ce nouveau logement permettra de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises locales et générera également de nouvelles recettes pour la commune.</p>

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 10/01/2025		
	Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2026		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Travaux d'aménagement Logement		85 034.60 €
	Travaux bistro et salle multi activités, chambres d'hôtes +MO		429 357.06 €
	TOTAL		514 391.66 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		85 034.60 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	14 385.70 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2025	21 529.74 €	Arrêté du 27/06/2025
	Etat Fonds Vert - Rénov	8 941.77 €	Arrêté du 08/07/2025
	Région Auvergne Rhône-Alpes	23 170.47 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	68 027.68 €	80 %
	Autofinancement	17 006.92 €	20 %
	TOTAL Financement	85 034.60€	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse Proposition : 60/100	Pondération AAP 3.2 (Si item validé, la note max est attribuée)
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement	L'amélioration qualitative du logement permettra d'en augmenter le loyer et de générer des recettes complémentaires pour la commune	10/10
	Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi	Pas d'éléments repérés	0/15
	Le projet permet de dynamiser le tissu économique local	Les travaux seront confiés à des entreprises locales	15/15
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire	La revitalisation du centre-bourg de la Commune de Fay-sur-Lignon s'inscrit dans une politique globale de la municipalité	5/5
	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire	Pas d'éléments repérés	0/5
	Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire	La mise à disposition de logement plus adaptés aux demandes locales permettra de garantir un accès au logement pour les salariés des entreprises locales	20/20
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)	La réhabilitation de ce logement améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire.	10/10
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	Pas d'éléments repérés	0/10
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Pas d'éléments repérés	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		10/01/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		27/03/2025
	<ul style="list-style-type: none">- La Commune a délibéré en Conseil Municipal le 21/11/2024 pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération.- La consultation des entreprises sera lancée au printemps 2025, après obtention définitive des financements sollicités.		

PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La commune a obtenu une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 d'un montant de 128 500 € sur une assiette de 507 528 €, soit 21 529.74 € dans le plan de financement LEADER.- La commune a obtenu une aide dans le cadre du Fonds Vert "Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" par le biais de l'arrêté en date du 08/07/2025 d'un montant de 22 000 € sur une base de dépenses de 209 2016 €, soit 8 941.77 € dans le plan de financement LEADER.- La commune a sollicité une aide de la Région à hauteur de 150 000 € sur une base de 514 391.66 €. Une aide régionale de 154 000 € sur une assiette de 565 173 € est fléchée sur ce projet.- La commune a sollicité une aide du Département dans le cadre du CAP 43, à hauteur de 26 406 € sur une base de dépenses présentées de 159 279.76 € correspondant à des dépenses non prises en compte dans le dossier LEADER. Le dossier a été étudié lors de la CP du 12/05/2025.- Conformément aux dispositions de l'AAP 3.2 « Améliorer les conditions de travail », ce projet pourrait être accompagné à hauteur de 15 000 € de LEADER. Comme il s'agit d'une opération de réhabilitation d'un logement existant, sans changement d'usage, le plafond appliqué est de 15 000 € pour le premier logement.- Afin de respecter les 80% max d'aide publique sur le projet, la subvention LEADER est plafonnée à 12 759.52 €.- Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS		12 759.52 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE		/100